



Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Franck VALEMBOS à Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Chantal WAGON à Abdelmalik SINI, Brahim NOUI à Georges LEMAITRE, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE

Absents : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Monsieur Djamel BOUTECHICHE a été désigné secrétaire de séance

21 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE MASCOTTE

Madame DESMONS expose à l'assemblée que l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers demande une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour financer l'achat d'une mascotte.

Cette mascotte serait utilisée lors de divers défilés et événements communaux, ainsi que lors des différentes actions de sensibilisation et de prévention menées par les JSP.

La mascotte pompière servira de figure emblématique lors des campagnes de prévention des incendies et autres risques domestiques, rendant ces messages de sécurité plus accessibles et attrayants pour les enfants et les familles.

Lors des défilés et événements communaux, la mascotte aidera à accroître la notoriété de l'école et à susciter l'intérêt des jeunes pour rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers.

Elle servira également de symbole d'engagement et de dévouement des jeunes sapeurs-pompiers. La mascotte participera aux événements festifs de la commune, tel que le marché de Noël, mais aussi associatifs.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative en date du 6 mars 2025 et du bureau municipal en date du 17 mars 2025, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 22 voix pour et 5 abstentions,

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Secrétaire de Séance



Djamel BOUTECHICHE



Pour copie conforme,
Le Maire



Christophe CHARLES